

FLASH ACTUALITE : DROIT DU TRAVAIL

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE



SELARL BOURBON BUSSET BOISANGER

Avocats du Barreau de Fontainebleau

La Loi n°2014-288 du 5.03.2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale impose à tout employeur l'organisation d'un entretien professionnel avec chacun de ses salariés tous les deux ans ; soit au plus tard le 7 mars 2016 pour le premier.

Cet entretien professionnel s'adresse à tous les salariés, **quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Cet entretien professionnel doit avoir lieu **tous les deux ans.**

Cet **entretien professionnel** est différent de l'**entretien annuel d'évaluation** :

- L'entretien professionnel est **obligatoire**, contrairement à l'entretien d'évaluation.
- Son objet est différent : l'entretien annuel d'évaluation est l'occasion d'évaluer les compétences professionnelles du salarié, d'identifier ses points forts et de fixer des objectifs pour l'année à venir. Au contraire, l'entretien professionnel a pour but d'accompagner son salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle, de changement de poste, de promotion professionnelle et d'identifier ses besoins de formation.

Conséquence :

Sous peine de nullité l'entretien professionnel ne doit pas se transformer en évaluation des compétences professionnelles du salarié.

L'entretien professionnel doit également être proposé à tout salarié qui reprend son activité après une période d'interruption de son contrat : congé maternité, congé parental, congé d'adoption, congé de soutien familial, congé sabbatique et période de mobilité volontaire sécurisée, arrêt maladie de plus de six mois, mandat syndical.

Tous les six ans, l'entretien professionnel doit faire l'objet d'un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

SELARL BOURBON BUSSET BOISANGER

Société d'avocats

161 rue Grande 77300 Fontainebleau Tel. 01 64 22 47 68 Fax 01 64 22 13 34

E-mail : contact@bourbon-avocats.fr Site internet : www.bbbr-avocat-fontainebleau-77.fr

RCS MELUN 381 114 875 – N°SIRET 38 111 48 75 000 10 CODE APE 741 A